

# LE POING

Le journal qui ne prend pas de gants

Apériodique libertaire d'Amiens et d'ailleurs

N°15 - Janvier 2018 - Prix libre

## ÉDITO

Le POING, journal libertaire d'Amiens et d'ailleurs, ouvre ses colonnes aux camarades de la CNT-STE80, syndicat de la Confédération nationale du travail, créé pendant le mouvement contre la loi El Khomri.

Il a pour objectif la défense des étudiant.e.s et des travailleur.euse.s de l'éducation, la promotion de pratiques et d'idées anarcho-syndicalistes, et le développement d'une réflexion sur l'évolution des cadres idéologiques et institutionnels de l'éducation au sens large (aussi bien dans les milieux scolaires et universitaires que dans les champs de l'action sociale et médico-sociale).

Ce syndicat répond, de plus, à un double impératif : contrer l'offensive libérale qui s'attaque au syndicalisme ainsi qu'aux fondements émancipateurs de l'éducation et œuvrer à la construction d'une société libertaire en refusant radicalement toutes les dominations quelles qu'elles soient.

*S'éduquer, lutter, s'émanciper.*

LPLJQNPPDG

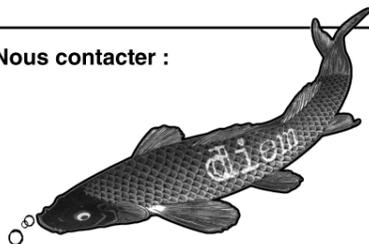
Contact :  
cnt-ste80@riseup.net  
Facebook : @cnt-ste80

## Actualité libertaire :

Le C.A.L. Amiens (Collectif Alternative Libertaire) est créé depuis novembre 2017. Un apéro-débat sera bientôt organisé sur Amiens.

Contact :  
amiens@alternativelibertaire.org  
Facebook :  
@AlternativeLibertaireAmiens

Nous contacter :



lepoing.presselibertaire@riseup.net

## SÉCURITÉ : L'ILLUSION

Nous notons de plus en plus de dispositifs de contrôle au sein des établissements scolaires et dans l'espace public en général. Parallèlement, les attentats de *Charlie Hebdo* et du Bataclan ne causent plus, actuellement, le même capharnaüm dans l'esprit de la population qu'il y a deux ans. L'oubli a, de manière générale, fait son travail et chacun.e a repris son petit bout de chemin. Ce calme revenu profite à l'État, l'autorité souveraine ayant le pouvoir de la violence légitime. Revenons quelque peu en arrière, les attentats de janvier 2015 se déclenchent et peu à peu s'installe l'idée d'instaurer l'état d'urgence qui finalement advient en novembre. Quoi de plus facile que de s'engager dans cette brèche pour renforcer son pouvoir ? La majorité de la population est sous le choc, l'attentat est énorme par son nombre de victimes. Et deux ans plus tard, presque jour pour jour, l'état d'urgence s'arrête pour voir ses principales dispositions entrer dans le droit commun sous l'impulsion d'un pouvoir néolibéral. L'état d'urgence est mort, vive l'état d'urgence ! Mais en quoi cette « sécurité » profite à l'État ?

### Des explications, pas des excuses

Les dispositions de l'état d'urgence offrent au pouvoir exécutif l'accès à des pouvoirs judiciaires. Pour nous, anarcho-syndicalistes, qui militons pour une société libre, égalitaire et autogérée, passer d'une « démocratie représentative » reposant sur la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) à un entremêlement débouchant sur un État de plus en plus centralisé et autoritaire, est inacceptable. Pourtant, l'instauration de l'état d'urgence est présentée comme tout à fait logique à la suite des attaques de novembre 2015. Les intérêts des classes dominantes ne se tournent alors pas vers la résolution des causes sociales et économiques des problèmes car cela reviendrait à remettre en question l'existence même des rapports de domination qui les fondent en tant que telles. « Expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser » disait explicitement Manuel Valls en janvier 2016 quelques semaines après les attentats rejetant alors « ceux qui cherchent en permanence des excuses ou des explications culturelles ou sociologiques à ce qui s'est passé ». Ainsi peu importe les raisons de ce qu'on appelle aujourd'hui le terrorisme,



Street art par P183, Moscou

peu importe le fait que l'Occident bombarde le Moyen-Orient, peu importe les rapports économiques qui régissent les guerres et peu importe les politiques néolibérales qui depuis les années 1980 accentuent les inégalités en Europe. Quand on renonce à s'attaquer aux déterminants sociaux et économiques du terrorisme, l'autre branche de l'alternative est le contrôle des populations. Alors, l'État « sécurise ».

### Vers une société de contrôle

Les perquisitions et assignations à résidence massives dès la proclamation de l'état d'urgence en novembre 2015 en témoignent. Quand la surveillance abusive ne vire pas à la répression arbitraire au sein de certains groupes ou classes sociales (musulman.e.s, habitant.e.s de quartiers populaires, militant.e.s d'extrême gauche), elle se traduit par des restrictions de notre liberté de circulation. Du personnel de sécurité est présent à l'entrée de nombreux lieux publics et contrôlent le contenu de nos sacs, la vidéosurveillance dans les espaces publics ne fait qu'augmenter (1257 caméras à Nice en 2016 soit une pour moins de 300 habitant.e.s, 95 à Amiens en 2017, soit une pour 1400 habitant.e.s). Des palpations sont systématiques pour accéder à certains événements, et peuvent être effectuées n'importe quand (donc au faciès) dans les « zones de protection » définies par les préfets. Ces pratiques déjà répandues dans les

quartiers populaires se voient ainsi légitimées et généralisées à plus grande échelle. En plus des désagréments immédiats que cela entraîne au quotidien, cette surveillance s'accompagne d'un traçage, toute information devient bonne à conserver : déplacements, télécommunications, usages d'internet, transactions par carte bancaire, etc.

Nous sommes dans une farce grotesque qui permet d'instaurer une société de contrôle et d'anéantir les libertés de la population. L'État, garant du capitalisme, joue sur les rapports de domination en étendant légalement ses forces armées dans les rues pour la « protection » de tous tandis que vigipirate n'en finit plus de rougir depuis les années 1990. La propagande tourne à plein régime. Les séries télévisées et les émissions d'information représentent le flic en héros. Les appels de recrutement pour l'armée sont tournés comme des bandes annonces de jeux vidéos et diffusés en boucles sur les chaînes TV jeunesse. Tout ceci, ainsi que l'idéologie capitaliste néolibérale présentée comme une évidence au sein des discours dominants conditionnent les dominé.e.s à être fidèles à cette société de plus en plus autoritaire. Ce conditionnement permet l'accroissement des inégalités et la concentration du pouvoir. Outre l'État, ce contrôle de la population est bénéfique au Capital. Les salarié.e.s sont aliéné.e.s à leur travail, le champ médiatique soumis

à la concurrence économique perpétue cet emprisonnement, l'absence d'éducation politique endort tout éveil d'esprit critique. L'état d'urgence permet donc, par le renforcement du contrôle sous couvert de sécurité, de perpétuer l'exploitation des classes dominées.

Cet articulation de l'État et du Capital fait système et n'est pas qu'une vue de l'esprit mais s'incarne dans des individus et des entreprises : que ce soit Serge Dassault fort d'une carrière politique de presque cinquante ans, patron du *Figaro* et du Groupe Dassault, industrie de l'armement à l'échelle internationale ou encore Martin Bouygues ou Vincent Bolloré, patrons de presse, d'entreprises de télécommunication, du bâtiments qui poursuivent l'exploitation jusque dans les anciennes colonies françaises avec l'appui solide de l'État.

### Une autre lecture du problème

En tant qu'anarcho-syndicalistes, il est important pour nous de défendre le droit des exploités.e.s face aux exploités, de leur proposer une autre grille de lecture que celle d'une société reposant sur un système d'aliénation et de domination. De ce point de vue, l'État est le plus grand des terroristes. La définition officielle, donc étatique, du terrorisme est peu ambi-

guë, elle repose sur des actes de violence motivés politiquement et commis par des groupes non-étatiques. Les anarchistes ont été étiquetés de terroristes au XIX<sup>ème</sup> siècle alors qu'en parallèle, le capitalisme faisait plus de morts que jamais et tue encore aujourd'hui. Comment définir l'État lorsqu'il a le pouvoir d'assigner des opposants politiques à résidence sur une simple information des services de renseignements ? Ou lorsque ses policier.ère.s chargent sur des manifestant.e.s non armé.e.s, mutilent, violent ou tuent des civils ? Ou quand ses armées néo-coloniales font des « victimes collatérales » lors de « frappes chirurgicales » ?

Au-delà des libertaires, n'importe qui prenant le mot démocratie au sérieux devrait rejoindre cette lecture. La réponse au terrorisme n'est pas le basculement vers l'autoritarisme. Elle est sociale et économique, elle repose sur une réappropriation du processus de production et de la gestion de ses fruits. Un roman d'anticipation comme *1984* de George Orwell est suffisamment présent dans nos esprits pour savoir ce que signifie un État puissant et une société du tout sécuritaire dans laquelle « vidéo-surveillance » devient « vidéo-protection », quand les armes de la police sont des « lanceurs de balles de défense », quand le management devient participatif et synonyme



Campus de l'UPJV, réinvesti par les étudiant.e.s. Printemps 2016

d'auto-exploitation, quand les cotisations sociales sont des « charges » à alléger, quand les plans de licenciement deviennent des « plans de sauvegarde de l'emploi », les grèves, des « prises d'otages », quand précarité devient « flexi-sécurité », etc.

Pour finir, citons les mots d'un proviseur d'un lycée d'Amiens se justifiant maladroitement de l'installation de tourniquets de sécurité à badge pour les piétons et véhicules et de la « surveillance par vidéo-protection » : « nous avons des craintes de voitures piégées et le climat nous l'impose, il faut rassurer les parents

d'élèves, mais c'est vrai que si quelqu'un veut rentrer, il rentrera, en fait ces mesures ne valent que pour 99,99% des gens normaux ».

Alors pour éviter que les enfants ayant grandi dans une telle société ne deviennent flics, militaires ou autres crânes rasés, il est plus que temps de réactiver la solidarité entre les travailleur.euse.s dans le cadre d'une organisation de masse luttant pour la construction d'une société collective libertaire, égalitaire et autogérée.

Le comité de rédaction du POING

## La GRENADE, le FLIC et les MANIFESTANT.E.S

Depuis l'an 2000, au moins 120 personnes sont mortes des suites de violences policières. Ces victimes sont essentiellement issues des classes populaires. L'une d'elles, Rémy Fraisse en 2012, a été tuée lors d'une manifestation.

En effet, la doctrine du maintien de l'ordre s'est adaptée à un monde prétendument « pacifié » et l'équipement des policier.ère.s et gendarmes a évolué en conséquence. De fait, ce n'est plus l'armée qui est envoyée dans les manifestations mais les C.R.S. et les « mobiles », ce ne sont plus les dragons à cheval mais les canons à eau, ce ne sont plus les baïonnettes mais les tonfas. Le maintien de l'ordre ne se fait qu'avec des armes à « létalité réduite » : être tué.e par un flashball, c'est un « accident » (en France un mort en 2010 depuis la mise en service en 1995). Le pouvoir ne cherche pas à tuer les manifestant.e.s mais n'hésite pas à les marquer dans leurs chairs. Et si le flashball n'a tué qu'une personne, ce sont des dizaines d'autres qui ont été mutilées et

éborgnées par son usage. Par ailleurs, comme cela a été constaté lors du mouvement contre la loi travail, le reste de l'arsenal de maintien de l'ordre a aussi sa part dans les très nombreuses blessures infligées par la police.

Les gouvernements et syndicats policiers prétendent toujours que ces blessures sont liées à une mauvaise utilisation des armes ou à des bavures exceptionnelles commises par des unités mal formées. À l'inverse, cette violence n'est pour nous qu'une tactique du pouvoir afin de briser les résistances populaires et les mouvements sociaux. L'utilisation de la violence est ensuite légitimée par la justice qui condamne les personnes violentées et innocente les forces de l'ordre.

En tant qu'anarcho-syndicalistes nous dénonçons cette violence contre les classes populaires, les personnes racisées et les militant.e.s ainsi que la répression judiciaire qui l'accompagne.

A.bouletrougeetnoir

### Juste vigile...

Sans pour autant accepter la présence intrusive des vigiles à l'UPJV, depuis fin 2015, et les pratiques policières qui en découlent (contrôle des cartes étudiantes et professionnelles à l'entrée des bâtiments et fouille des sacs) quelques discussions ponctuelles ont eu lieu avec certain.e.s de ces « agent.e.s de sécurité » lors de l'occupation de la fac pendant la loi El Khomri. Ce qui est vite oublié - et pour cause ! - c'est qu'être vigile, c'est aussi être soumis.e.s aux dominations liées à la condition de salarié.e : répétitions monotones des tâches, horaires

variables imposées par les patron.ne.s et payés de misère. Avec l'hyper-contrôle de la société qui se met en place, ces emplois tendent à se développer et la nécessité de la défense de ces travailleur.euse.s nous questionne en tant qu'anarcho-syndicalistes.

Comment syndiquer des prolétaires qui participent activement à la surveillance d'autres prolétaires pour l'intérêt des classes dominantes capitalistes ? La solution pourrait-elle être les syndicalisations individuelles dans un syndicat inter-professionnel ?

Lecloupee

## CHRONOLOGIE DE L'ÉTAT D'URGENCE EN FRANCE

- 1955** Création de l'état d'urgence afin d'éviter l'état de siège suite aux attentats du FLN (front de libération national algérien) en 1954. Il sera déclaré pour six mois en avril, prorogé de six mois en août et s'arrêtera le 15 décembre.
- 1958** Suite au putsch d'Alger, perpétré par des partisans de l'Algérie française (dont certains membres de la future OAS), l'état d'urgence est à nouveau déclaré pour trois mois.
- 1960** Ordonnance permettant au Conseil des Ministres et au Président de la République de déclarer l'état d'urgence, mesure auparavant votée au Parlement.
- 1961** Suite à une seconde tentative de putsch par des militaires français à Alger en réaction au référendum sur l'auto-détermination de l'Algérie, Charles De Gaulle déclare l'état d'urgence qui sera prolongé jusqu'en 1963 par ordonnance. Il s'exerce sans contrôle parlementaire (en vertu de l'article 16 de la Constitution, donnant les « pleins pouvoirs » au Président) et rallonge la durée maximale de la garde à vue à 15 jours.
- 1985** L'état d'urgence est déclaré en Nouvelle-Calédonie pour contenir un mouvement indépendantiste Kanak.
- 2005** Jacques Chirac déclare l'état d'urgence pour trois mois en Île-de-France et dans quelques grandes villes pour contenir les émeutes des banlieues de la même année. Des rassemblements sont interdits. Il est finalement arrêté en janvier 2006.
- 2015** L'état d'urgence est déclaré suite aux attentats du 13 novembre. Il sera prolongé à six reprises. Une loi abroge l'article 12 qui permettait à la juridiction militaire de se saisir de crimes ou délits, renforce le contrôle du Parlement et supprime le contrôle de la Presse. Lors de la COP21, plusieurs militants écologistes seront victimes de « mesures préventives », telles que des assignations à résidence ou des perquisitions. Plusieurs comités ou organisations prennent alors position pour dénoncer des menaces contre les libertés individuelles fondamentales.
- 2016** Autorisation de procéder à des perquisitions administratives avec possibilité de saisir et d'exploiter les données contenues dans tout système informatique ou équipement de communication présent sur le lieu de la perquisition. L'état d'urgence permet également une répression importante du mouvement de protestation contre la « loi travail ».
- 2017** La fin de l'état d'urgence était prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre. Sauf que certaines de ses mesures se retrouvent pérennisées dans le droit commun : il est dorénavant possible de perquisitionner et d'assigner à résidence toute personne constituant « une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre public » (c'est à dire toute personne contestant l'ordre bourgeois établi). Les préfets peuvent désormais créer des zones de protection dans lesquelles les fouilles et palpations sont facilitées. La possibilité de fermer des lieux de culte est maintenue.

Mani Tortoli